

Date de dépôt : 8 mars 2012

Réponse du Conseil d'Etat

**à l'interpellation urgente écrite de M me Anne Emery-Torracinta :
Règlement d'application de la loi sur l'insertion e t l'aide sociale
individuelle : des oublis surprenants... (question 2)**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 24 février 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

En complément à l'IUE 1336, je souhaite poser une deuxième question :

Le Conseil d'Etat peut-il nous préciser le nombre de dossiers concernés dans chacune des catégories mentionnées à l'article 1, alinéa 3 (loyers et charges) du RIASI, ainsi qu'à son article 8, alinéa 2 (franchise sur le revenu provenant d'une activité lucrative) ?

Je remercie le gouvernement de sa réponse.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Les données sollicitées sont – sur la base des dossiers du mois de janvier 2012 – les suivantes :

RIASI - article 3, alinéa 1	Loyer + charges Montant max.	Dossiers janvier 2012	% janvier 2012
1 personne sans enfants	1 100 F	3692	58 %
1 personne avec accueil enfant w-e	1 300 F	199	3 %
2 personnes (couple)	1 300 F	254	4 %
2 personnes (famille monop.)	1 500 F	876	14 %
3 personnes (couple + 1 enfant)	1 500 F	323	5 %
3 personnes (famille monop.)	1 650 F	441	7 %
4 personnes (couple + 2 enfants)	1 650 F	242	4 %
4 personnes (famille monop.)	1 800 F	131	2 %
5 personnes (couple + 3 enfants)	1 800 F	130	2 %
avec personne supplémentaire	+ 150 F	124	2 %
Total		6412	100 %

RIASI - article 8, alinéa 2 Taux d'activité - heure/mois	Franchise mensuelle	Dossiers janvier 2012	% janvier 2012
50 à 59 % ou 87 à 103 h/m	300 F	125	21 %
60 à 69 % ou 104 à 121 h/m	350 F	48	8 %
70 à 79 % ou 122 à 138 h/m	400 F	24	4 %
80 à 89 % ou 139 à 156 h/m	450 F	36	6 %
Dès 90 % ou dès 157 h/m	500 F	365	61 %
Total		598	100 %

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Pierre-François UNGER